

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018 – 06 – 12 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE PARCELLE APPARTENANT À MONSIEUR ET MADAME GUINHUT – ALIGNEMENT PARCELLE CI N°338 (109 RUE DU MARÉCHAL FOCH)

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION

Patrick MALVAES donne procuration à Xavier PARIS
Sylvie BANSARD donne procuration à Evelyne DONZEAUD
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Alain POLI donne procuration à André CASTANDET

ABSENT

Jérémy DUPOUY

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

Monsieur et Madame GUINHUT sont propriétaires de la parcelle cadastrée section CI n° 338 au 109 rue du Maréchal Foch à Gujan-Mestras.

Monsieur et Madame GUINHUT voulant édifier une nouvelle clôture sur leur propriété ont sollicité les services de la Ville quant aux dispositions à suivre pour son alignement.

Pour ce faire, et afin de garantir l'aménagement optimal de l'avenue du Maréchal Foch, il convient de porter la voie à 10 m d'emprise. Monsieur et Madame GUINHUT doivent donc céder à la Ville de Gujan-Mestras une emprise de terrain de 72 m².

Le Cabinet de géomètres-Experts, SARL AUIGE, a été chargé de délimiter précisément la surface concernée.

La valeur de ladite emprise a été estimée à 160 €/m² soit pour la totalité de l'emprise à 11 520 €.

Je vous invite donc:

- A accepter le principe d'acquisition par la ville de cette emprise de terrain pour un montant de 160 €/ m² soit un total d'environ 11 520 euros;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir;
- De confier à Maître LORIOD, notaire à Gujan-Mestras, la rédaction de l'acte.

Tous droits, frais et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le 22 Juin 2018
GUJAN-MESTRAS le 22 Juin 2018